

## Le chantier du jardin des Halles suspendu par la justice

**T**rois ans presque jour pour jour après la [présentation de la maquette](#) du projet de [David Mangin](#) du futur "*plus grand jardin possible*" au cœur de Paris, le 11 mai 2007, le tribunal administratif de Paris a suspendu, mercredi 12 mai, le permis de démolir du jardin des Halles, ce qui compromet le monumental chantier de transformation de ce quartier de la capitale.

*"Le juge des référés a ordonné la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin des Halles au motif qu'il y avait un doute sérieux quant à sa légalité",* a expliqué Me [Cyril Laroche](#), avocat de l'[Association Accomplir](#) et de deux autres "*groupes*" qui avaient déposé un recours en urgence le 16 avril pour demander l'annulation du permis de démolir de la [Mairie de Paris](#). *"C'est un coup d'arrêt pour le chantier des Halles"*, a assuré l'avocat.

Les trois parties requérantes contestent le parti pris radical de cette démolition. Celle-ci doit notamment aboutir à l'abattage de 343 arbres, avait déploré [Elisabeth Bourguinat](#), de l'Association Accomplir. La démolition-reconstruction de ce jardin devait être, à partir de juin (les travaux de voirie ont commencé mi-avril), la première grande étape de ce monumental chantier prévu pour durer au minimum quatre ans.

## DÉPÔT D'UN NOUVEAU PERMIS

Mercredi soir, la Mairie de Paris a contesté ce jugement, *"dans la mesure où le [Conseil de Paris](#) avait précisément délibéré, lors de sa séance des 6 et 7 avril 2009, pour autoriser le maire à déposer 'toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet'"*. Dans un communiqué, la Mairie assure que *"la mise en œuvre opérationnelle de l'ambitieux projet de réaménagement des Halles ne sera pas retardée"*, la ville prévoyant de déposer un nouveau permis de démolir : afin *"de ne pas retarder le calendrier de l'opération, le Conseil de Paris sera saisi dès sa prochaine séance des 7 et 8 juin 2010 d'une nouvelle délibération autorisant expressément le maire de Paris à déposer ce même permis de démolir"*.

*"La [Ville de Paris](#) entend engager les premiers travaux des aires de jeux pour enfants dès l'automne 2010 après obtention d'un nouveau permis de démolir, permettant une ouverture au public de ces aires de jeux à la fin 2011"*, promettent les services de [Bertrand Delanoë](#).

[http://www.lemonde.fr/culture/article/2010/05/12/le-chantier-du-jardin-des-halles-suspendu-par-la-justice\\_1350636\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2010/05/12/le-chantier-du-jardin-des-halles-suspendu-par-la-justice_1350636_3246.html)